

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET AGENTS DE
MAÎTRISE DU BÂTIMENT. EN VIGUEUR LE 1ER
JUILLET 1958.

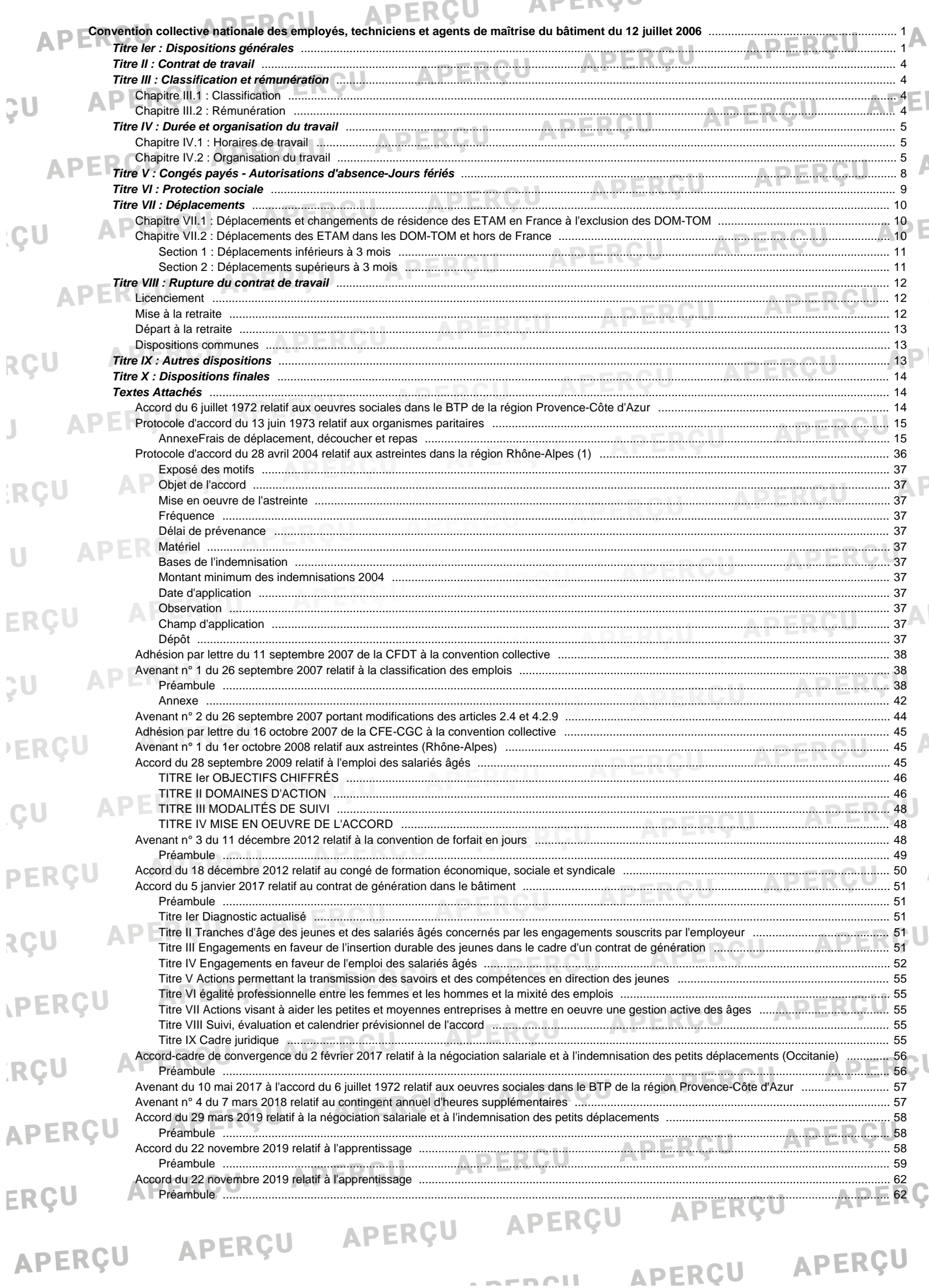
IDCC 2609

Brochure 3002

TEXTE INTÉGRAL

25/06/2024

Sommaire



Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006	1
Titre Ier : Dispositions générales	1
Titre II : Contrat de travail	4
Titre III : Classification et rémunération	4
Chapitre III.1 : Classification	4
Chapitre III.2 : Rémunération	4
Titre IV : Durée et organisation du travail	5
Chapitre IV.1 : Horaires de travail	5
Chapitre IV.2 : Organisation du travail	5
Titre V : Congés payés - Autorisations d'absence-Jours fériés	8
Titre VI : Protection sociale	9
Titre VII : Déplacements	10
Chapitre VII.1 : Déplacements et changements de résidence des ETAM en France à l'exclusion des DOM-TOM	10
Chapitre VII.2 : Déplacements des ETAM dans les DOM-TOM et hors de France	10
Section 1 : Déplacements inférieurs à 3 mois	11
Section 2 : Déplacements supérieurs à 3 mois	11
Titre VIII : Rupture du contrat de travail	12
Licenciement	12
Mise à la retraite	12
Départ à la retraite	13
Dispositions communes	13
Titre IX : Autres dispositions	13
Titre X : Dispositions finales	14
Textes Attachés	14
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	14
Protocole d'accord du 13 juin 1973 relatif aux organismes paritaires	15
AnnexeFrais de déplacement, découcher et repas	15
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	36
Exposé des motifs	37
Objet de l'accord	37
Mise en oeuvre de l'astreinte	37
Fréquence	37
Délai de prévenance	37
Matériel	37
Bases de l'indemnisation	37
Montant minimum des indemnisations 2004	37
Date d'application	37
Observation	37
Champ d'application	37
Dépôt	37
Adhésion par lettre du 11 septembre 2007 de la CFDT à la convention collective	38
Avenant n° 1 du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois	38
Préambule	38
Annexe	42
Avenant n° 2 du 26 septembre 2007 portant modifications des articles 2.4 et 4.2.9	44
Adhésion par lettre du 16 octobre 2007 de la CFE-CGC à la convention collective	45
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	45
Accord du 28 septembre 2009 relatif à l'emploi des salariés âgés	45
TITRE Ier OBJECTIFS CHIFFRÉS	46
TITRE II DOMAINES D'ACTION	46
TITRE III MODALITÉS DE SUIVI	48
TITRE IV MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD	48
Avenant n° 3 du 11 décembre 2012 relatif à la convention de forfait en jours	48
Préambule	49
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	50
Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	51
Préambule	51
Titre Ier Diagnostic actualisé	51
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	51
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	51
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	52
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	55
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	55
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	55
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	55
Titre IX Cadre juridique	55
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	56
Préambule	56
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	57
Avenant n° 4 du 7 mars 2018 relatif au contingent annuel d'heures supplémentaires	57
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	58
Préambule	58
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	58
Préambule	59
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	62
Préambule	62



Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales	65
Préambule	66
Textes Salaires	66
Alsace Accord du 10 janvier 2008 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008 (1)	66
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	67
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	67
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	67
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	68
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	68
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 applicable dans la région	69
Aquitaine Accord du 13 décembre 2007 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	69
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	70
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires pour 2010-2011	70
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	71
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	71
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	72
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2017	72
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	73
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	74
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	74
Nouvelle-Aquitaine Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord régional du 31 mars 2021 relatif aux salaires pour l'année 2021	75
Annexe	75
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	75
Nouvelle-Aquitaine Accord du 20 juin 2023 relatif aux salaires à compter du 1er septembre 2023	76
Auvergne Accord du 28 avril 2008 relatif aux salaires au 1er mai 2008	76
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	77
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	77
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	78
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	78
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	79
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	79
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	80
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	80
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	81
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	81
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	82
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2022	82
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	83
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 28 juin 2023 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2023	83
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 11 décembre 2023 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2024	84
Basse-Normandie Avenant n° 1 du 11 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2008 (1)	84
Basse-Normandie Avenant n° 2 du 6 mars 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008	84
Basse-Normandie Avenant n° 3 du 5 mars 2009 relatif aux salaires pour l'année 2009	85
Basse-Normandie Avenant n° 4 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2010	86
Basse-Normandie Avenant n° 5 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	86
Basse-Normandie Avenant n° 6 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	87
Basse-Normandie Avenant n° 7 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013	87
Basse-Normandie Avenant n° 8 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014 et au 1er octobre 2014	88
Basse-Normandie Avenant n° 9 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	88
Bretagne Avenant du 28 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2008	89
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	89
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	90
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	90
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	91
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	91
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	92
Bretagne Accord du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	92
Bretagne Accord du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	93
Bretagne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	93
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	94
Bretagne Accord régional du 28 septembre 2022 relatif aux salaires mensuels minimaux	94
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	95
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif aux salaires au 1er janvier 2024	95
Préambule	95
Bourgogne Avenant du 11 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008	96
Bourgogne Avenant « Salaires » n° 2 du 10 juillet 2009	96
Bourgogne Avenant n° 3 du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	97
Bourgogne Avenant n° 4 du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	97
Bourgogne Avenant « Salaires » n° 5 du 28 septembre 2012	98
Bourgogne Avenant n° 6 du 31 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er avril 2014	98
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	99
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	99
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	100
Bourgogne-Franche-Comté Accord paritaire du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	100
Préambule	100
Bourgogne-Franche-Comté Accord paritaire du 23 juin 2022 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er septembre 2022	101

Préambule	101
Bourgogne-Franche-Comté Accord paritaire du 21 février 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2023	101
Préambule	101
Champagne-Ardenne Avenant « Salaires » du 22 janvier 2008	102
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux salaires au 1er juillet 2009	102
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	103
Préambule	103
Participants	103
Nombre de personnes indemnisées	103
Compensation des pertes de salaires	103
Frais de déplacement	103
Frais de repas	103
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	103
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	103
Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	103
Champagne-Ardenne Accord du 10 juin 2010 relatif aux salaires au 1er juillet 2010	103
Champagne-Ardenne - Accord du 25 mai 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	104
Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	104
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	105
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	105
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	106
Centre Accord du 25 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	106
Centre Accord du 8 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er mai 2009	107
Centre Accord du 29 mars 2010 relatif aux salaires au 1er mai 2010	107
Centre Accord du 28 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2011	108
Centre Accord du 26 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	108
Centre Accord du 18 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013	108
Centre Accord du 18 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	109
Centre Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	109
Centre-Val de Loire Accord du 6 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	110
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	110
Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	111
Centre-Val de Loire Accord du 9 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2020	111
Centre-Val de Loire Accord du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2021	112
Centre-Val de Loire Accord paritaire du 24 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022	112
Centre-Val de Loire Accord du 19 octobre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er novembre 2022	112
Centre-Val de Loire Accord du 4 juillet 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2023	113
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	113
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	114
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	114
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux salaires à compter du 1er septembre 2022	115
Corse Accord du 2 juin 2023 relatif aux salaires à compter du 1er septembre 2023	115
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	116
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	116
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	116
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	117
Franche - Comté - Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	117
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	118
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	118
Grand Est Accord-cadre de convergence du 16 janvier 2018 relatif aux barèmes de salaires mensuels minimaux	119
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux barèmes de salaires mensuels minimaux au 1er février 2018	120
Grand Est Accord du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	120
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	121
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	121
Grand Est Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2022	122
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux salaires minima au 1er mars 2023	122
Haute-Normandie Avenant du 5 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er janvier 2008 (1)	123
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux salaires au 1er avril 2008	124
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	124
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	124
Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2011	125
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	125
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	126
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2017	126
Préambule	126
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2018	127
Préambule	127
Hauts-de-France Accord du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	128
Préambule	128
Hauts-de-France Accord du 10 décembre 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2020	128
Préambule	129
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	129
Préambule	129
Hauts-de-France Accord régional du 22 septembre 2022 relatif aux salaires mensuels minimaux	130
Préambule	130
Hauts-de-France Accord du 14 décembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2023	131

Préambule	131
Hauts-de-France Accord du 28 juin 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2023	131
Préambule	131
Hauts-de-France Accord régional du 22 novembre 2023 relatif aux salaires	132
Préambule	132
Ile-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 21 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	132
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 10 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	133
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 11 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	133
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 12 du 9 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	134
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 14 du 2 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	135
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 15 du 28 novembre 2022 relatif aux salaires minimaux	135
Languedoc-Roussillon Accord du 28 janvier 2008 relatif aux salaires et aux indemnités	136
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires au 1er juin 2010	136
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	137
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	137
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	138
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	138
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008	138
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	139
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	139
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	140
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	140
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	141
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	141
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	142
Lorraine Accord du 8 février 2008 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008 (1)	142
Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	143
Lorraine Accord du 18 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	143
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	144
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2012	144
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	145
Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	145
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	146
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	146
Midi-Pyrénées Avenant du 28 janvier 2008 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008 (1)	147
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er mai 2009	147
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	148
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	148
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	148
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	149
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015	149
Midi-Pyrénées Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	150
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima au 1er février 2022	150
Nord - Pas-de-Calais Accord du 17 décembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	151
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires pour 2009	151
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	152
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2011	152
Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	152
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	153
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	153
Normandie Accord du 15 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2017	154
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2018	154
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2019	155
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2020	155
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux salaires mensuels minima au 1er juillet 2021	156
Normandie Accord du 3 février 2022 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2022	156
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2023	157
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	157
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	158
Occitanie Accord du 22 février 2019 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er avril 2019	159
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	159
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2021	160
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022	161
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er décembre 2022	161
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2023	162
Occitanie Accord du 16 février 2024 relatif aux salaires minimaux	162
Préambule	162
Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	163
Annexe	163
Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux	163
Annexe	164
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	164
Annexe	164
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009	164
Annexe	165
Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	165

Annexe	165
Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	165
Annexe	165
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	166
Annexe	166
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016	166
Annexe	166
Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017	166
Annexe	167
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018	167
Préambule	167
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019	167
Préambule	167
Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020	168
Préambule	168
Pays de la Loire Accord 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	168
Préambule	169
Pays de la Loire Accord paritaire du 25 mars 2022 relatif aux appointements minimaux applicables au 1er mai 2022	169
Préambule	169
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux appointements minimaux applicables au 1er décembre 2022	170
Préambule	170
Pays de la Loire Accord paritaire du 10 octobre 2023 relatif aux appointements minimaux ETAM	171
Préambule	171
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	171
Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2008 (1)	172
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	172
Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	173
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires au 1er juillet 2010	173
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	174
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2012	174
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	175
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	175
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2015	175
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	176
Poitou-Charentes Avenant du 6 juillet 2007 relatif aux appointements à compter du 1er juillet 2007 (1)	176
Poitou-Charentes Accord du 13 décembre 2007 relatif aux salaires minimaux	177
Poitou-Charentes Accord du 2 juillet 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	177
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	178
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	178
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	179
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	179
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	180
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	180
Provence - Alpes - Côte d'Azur Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires au 1er mars 2010	181
Provence-alpes-côte-d'azur Accord du 17 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	182
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	182
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	182
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	183
Provence-alpes-côte-d'azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	184
Provence-Alpes-Côte d'azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	184
Provence-Alpes-Côte d'azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	185
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	185
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires à compter du 1er juin 2021	186
PACA Accord paritaire du 21 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mai 2022	186
PACA Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er novembre 2022	187
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif aux salaires	187
Rhône-Alpes Avenant du 31 janvier 2007 relatif aux appointements minimaux	187
Annexe	188
Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires 1er juillet 2010	188
Rhône-Alpes Avenant du 21 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux applicables à compter du 1er janvier 2008 jusqu'au 30 juin 2008	189
Annexe	189
Rhône-Alpes Avenant du 21 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008	189
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	190
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	190
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	191
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	191
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	192
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	192
Seine-et-Marne Accord du 24 novembre 2008 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2009	193
Seine-et-Marne Accord du 23 novembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	193
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	193
Seine-et-Marne Accord du 28 novembre 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	194
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	194
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	195
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	195

Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	196
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	196
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	196
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2020	197
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	197
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif au barème des salaires mensuels minimaux à compter du 1er janvier 2022	198
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires	198
Accord collectif national du 31 décembre 1979 pour la mise en oeuvre de la formation continue dans les industries du bâtiment et des travaux publics	199
Préambule	199
Dénomination	199
Objet	199
Champ d'application	200
Conseil d'administration	200
Président - Bureau du GFC - BTP	200
Statuts	200
Ressources	200
Financement des programmes et répartition des ressources	200
Délégation	200
Entrée en vigueur et durée	200
Agrément du GFC-BTP	201
Modifications	201
Dissolution	201
Annexe I	201
Annexe II	201
Textes Attachés	201
Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	201
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	201
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	203
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	203
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	203
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982 Avenant n° 1 du 17 mars 2004	203
Accord national du 5 décembre 1984 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant au moins dix salariés. Etendu par arrêté du 20 mars 1985 JORF 29 mars 1985.	204
Préambule	204
Accord national du 21 janvier 1985 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant moins de dix salariés	205
Préambule	205
Champ d'application	206
Accord national du 20 février 1985 relatif à la formation professionnelle des salariés des entreprises du bâtiment et des travaux publics	206
Préambule	206
Nature et ordre de priorité des actions de formation.	206
Reconnaissance des qualifications acquises du fait d'actions de formation.	207
Moyens reconnus aux délégués syndicaux et aux membres des comités d'entreprise pour l'accomplissement de leur mission dans le domaine de la formation.	207
Conditions d'accueil et d'insertion des jeunes dans les entreprises : du point de vue de la formation professionnelle.	207
Champ d'application	208
Avenant n° 2 du 6 octobre 1988 relatif au régime de prévoyance du personnel de direction	208
Textes Attachés	208
Avenant n° 3 du 16 septembre 1993 relatif aux professeurs et formateurs d'éducation physique et sportive	208
Avenant du 7 novembre 2000 relatif à l'ARTT du personnel de direction	209
Avenant n° 4 du 23 novembre 1995 portant modifications diverses	209
Dispositions finales.	209
Dépôt.	209
Avenant n° 5 du 31 octobre 1996 portant diverses modifications	209
Avenant du 22 mars 1982 relatif aux modalités d'application des grilles de salaires	210
TITRE Ier : Personnel de direction	210
Annexe I Directeurs	210
Annexe II Chefs de travaux	210
TITRE III : Personnel administratif	210
Annexe I Comptables et agents d'intendance	210
Annexe II Responsable de secrétariat	210
Annexe III Secrétaires qualifiées et aides-comptables diplômés	211
Annexe IV Employés de bureau et de comptabilité non diplômés	211
TITRE IV : Personnel de service	211
Annexe I Cuisiniers et ouvriers d'entretien qualifiés	211
Annexe II Aides-cuisiniers et ouvriers d'entretien non qualifiés	211
Autre personnel de service	212
Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications	212
Avenant n° 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications	212
ANNEXE à l'avenant de l'accord collectif n° 6 Modalités de passage des adjoints de direction chargés de l'animation de la grille de salaire ' ETAM ' (annexe IV du titre Ier de l'accord collectif) à la grille de salaire ' IAC ' (annexe III du titre Ier de l'accord collectif)	213
Avenant n° 7 du 31 janvier 2002 relatif à diverses modifications	214

Avenant n° 1 du 10 février 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif à l'ARTT	214
Avenant n° 10 du 10 février 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statuts du personnel de service	215
Adhésion par lettre du 1er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982	215
Accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé	215
Préambule	215
Titre Ier Champ d'application	216
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	216
Titre III Obligation d'information	218
Titre IV Autres dispositions	218
Annexe	218
Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013	219
Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel	219
Annexe	220
Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses avenants	220
Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé	220
Préambule	220
Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé	225
Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé	225
Préambule	225
Titre Ier Champ d'application	226
Titre II Régime de remboursement des frais de santé	226
Titre III Obligation d'information	228
Titre IV Autres dispositions	228
Annexe	229
Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé	230
Préambule	230
Titre Ier Champ d'application	230
Titre II Régime de remboursement des frais de santé	230
Titre III Obligation d'information	232
Titre IV Autres dispositions	233
Annexe	233
Avenant du 12 décembre 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III)	235
Textes Salaires	235
Accord du 12 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007	235
Avenant du 24 juin 2008 relatif aux salaires et aux primes	236
Accord national professionnel du 26 juin 1989 sur la stabilité de l'emploi et le licenciement pour fin de chantier. En vigueur le 10 juillet 1989.	237
Préambule	237
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	237
Déclaration d'intention	238
Dispositions générales	238
Champ d'application professionnel	238
Personnels visés	238
Adhésion des entreprises	238
Répartition des cotisations	238
Prestations	238
Extension	238
Avantages acquis	238
Dispositions particulières	238
Application. -Révision. -Dénonciation	238
Textes Attachés	239
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	239
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	239
Champ d'application	239
Entrée en vigueur	242
Champ d'application territorial	242
Adhésion	242
Dispositions finales	242
Accord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail.	242
Préambule	242
Clause de caducité	242
Champ d'application	242
Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	242
Abrogation	243
Modalité 1	243
Modalité 2	243
Modalité 3	243
Modalité 4	243
Repos non pris sur la période de référence	243
Départ au cours de la période de référence	243
Rémunération	243
Contingent annuel d'heures supplémentaires	244
Compte épargne-temps	244

Temps partiel	244
Prime de vacances	244
Chômage partiel	244
Embauches ou préservation d'emplois	244
Groupements d'employeurs	244
Personnel d'encadrement	244
Réexamen de l'accord	244
Suivi de l'accord	244
Entrée en vigueur	245
Extension	245
ANNEXE I	245
Textes Attachés	246
Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés)	246
Préambule	246
Champ d'application	246
Organisation des périodes d'astreinte	246
Régime des heures supplémentaires avec anticipation	247
Travail intermittent	247
Formation et réduction du temps de travail	247
Organisation de la réduction du temps de travail en trois étapes	247
Régime des heures supplémentaires sans anticipation	248
Dispositions diverses	248
Suivi de l'accord	248
Entrée en vigueur	248
Extension	248
Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France	248
I. - Contenu de l'accord	248
Préambule	248
Rayon d'intervention	248
Délai d'intervention	248
Délai de prévenance	249
Personnel concerné	249
Moyens mis à disposition	249
Types d'astreintes	249
Durée du travail en cas d'intervention	249
Repos. - Périodicité des astreintes	249
Contrôle des interventions en période d'astreinte	249
Rémunération du temps de travail en cas d'intervention	249
Contrepartie financière de la sujétion d'astreinte	249
II. - Champ d'application de l'accord	250
III. - Dépôt	250
IV. - Date d'application	250
V. - Extension	250
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 à l'avenant n° 1 de cet accord	
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	250
Avenant n° 3 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	250
Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	

251

Préambule	251
Titre Ier : Organisation du temps de travail sur l'année et réduction de la durée du travail	252
1. Modulation et réduction de la durée annuelle du travail	252
2. Période et horaire moyen de modulation	252
3. Mise en oeuvre	252
4. Programmation indicative	252
5. Limites de la modulation et répartition des horaires	252
6. Qualification des heures effectuées pendant la période de modulation au-delà de la durée hebdomadaire légale (1)	252
7. Qualification des heures excédant la durée annuelle de travail effectif	253
8. Rémunération mensuelle	253
9. Prime de vacances	253
10. Situation des salariés n'ayant pas accompli toute la période de modulation	253
11. Tenue des comptes de modulation et régularisation en fin de période de modulation	253
12. Chômage partiel	253
13. Sont annulées les dispositions suivantes	253
14. Allègements de cotisations sociales	253
Titre II : Contingent annuel d'heures supplémentaires sans autorisation de l'inspecteur du travail.	253
Titre III : Dispositions relatives à l'encadrement.	253
Titre IV : Compte épargne-temps.	254
1. Mise en oeuvre	254
2. Ouverture et tenue du compte	254
3. Alimentation du compte	255
4. Utilisation du compte épargne-temps (1)	255
5. Situation du salarié pendant le congé	255
6. Cessation et transmission du compte	255
Titre V : Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord	255

Dépôt	255
Extension	255
Date d'effet	255
Durée de l'accord	255
Bilan	256
Déclaration relative aux appointements minimaux des IAC du BTP	256
Recommandation relative aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM du BTP	256
Déclaration relative aux conventions collectives nationales des ETAM et des IAC du BTP	256
Textes Attachés	256
Avenant n° 2 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et sur l'emploi	256
Convention du 15 décembre 1999 relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	256
Préambule	256
Titre Ier : Régime professionnel de participation	256
Objet de la convention	256
Entreprises visées	257
Modalités d'adhésion au régime professionnel de participation	257
Accords dérogatoires au régime professionnel de participation	257
Mise en oeuvre du régime professionnel de participation	257
Titre II : Accord professionnel de participation	257
Chapitre Ier : Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	257
Calcul du montant de la réserve spéciale de participation.	257
Date de versement - Majorations de retard.	257
Salariés bénéficiaires de la participation.	258
Règles de répartition de la réserve spéciale de participation entre les salariés bénéficiaires.	258
Chapitre II : Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	258
Collecte et affectation des sommes.	258
Conseil de surveillance des fonds communs de placement professionnels.	258
Dépositaire.	258
Exigibilité des droits des salariés.	258
Déshérence.	259
Chapitre III : Gestion des droits des salariés	259
Obligation des entreprises.	259
Gestionnaires des droits et des opérations effectuées.	259
Chapitre IV : Information des salariés	259
Information des salariés et des entreprises.	259
Titre III : Dispositions finales	259
Commission professionnelle de l'épargne salariale.	259
BTP Gestion	260
Gestion BTP	260
Compte pour investissements sociaux	260
Entrée en vigueur de la convention - Modification	260
Textes Attachés	260
Accord professionnel du 9 décembre 2003 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	260
Préambule	261
TITRE Ier : Régime professionnel de participation.	261
Entreprises visées.	261
Modalités d'adhésion au régime professionnel de participation.	261
Accords dérogatoires au régime professionnel de participation.	261
Mise en oeuvre du régime professionnel de participation.	261
TITRE II : Accord professionnel de participation	262
Chapitre Ier : Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	262
Calcul du montant de la réserve spéciale de participation.	262
Date de versement - Majorations de retard.	262
Salariés bénéficiaires de la participation.	262
Règles de répartition de la réserve spéciale de participation entre les salariés bénéficiaires.	262
Chapitre II : Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	262
Collecte et affectation des sommes.	262
Conseil de surveillance des fonds communs de placement multientreprises FIBTP millésimes et FIBTP LT (long terme).	263
Conseil de surveillance des autres fonds communs de placement multientreprises gérés par Gestion BTP.	263
Dépositaire.	263
Exigibilité des droits des salariés.	263
Déshérence.	264
Chapitre III : Tenue des comptes des salariés	264
Obligation des entreprises.	264
Teneur de compte conservateur de parts.	264
Teneur de registre.	264
Chapitre IV : Information des salariés	264
Information des salariés et des entreprises.	264
TITRE III : Dispositions finales	265
Commission professionnelle de la participation.	265
Compte pour investissements sociaux.	265
Durée - Entrée en vigueur - Modification.	265
Avenant n° 1 du 25 avril 2005 portant diverses modifications	265
Préambule	265
Avenant n° 1 du 18 mars 2010 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	266
Préambule	266

Titre Ier Régime professionnel de participation	266
Titre II Accord professionnel de participation	267
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	267
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	268
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	269
Chapitre IV Information des salariés	270
Titre III Dispositions finales	270
Annexe	271
A. - Bâtiment (selon la nomenclature INSEE NAP-1973, décret n° 73-1306 du 9 novembre 1973)	271
B. - Travaux publics (selon la nomenclature INSEE NAP-1973, décret n° 73-1306 du 9 novembre 1973)	272
C. - Administration des entreprises (selon la nomenclature INSEE NAF-1993)	274
Avenant n° 2 du 11 juillet 2007 modifiant l'accord du 9 décembre 2003	274
Préambule	274
Avenant n° 2 du 17 juin 2011 à l'accord du 28 novembre 2008 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	276
Préambule	276
Titre Ier Régime professionnel de participation	276
Titre II Accord professionnel de participation	277
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	277
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	278
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	280
Chapitre IV Information des salariés	280
Titre III Dispositions finales	281
Accord du 5 juillet 2005 relatif à la formation professionnelle	281
<i>Préambule</i>	282
<i>Champ d'application</i>	282
TITRE Ier : Les outils d'information et d'orientation tout au long de la vie	282
L'entretien professionnel	282
Bilan de compétences	283
Passeport-formation	283
TITRE II : Les outils de formation tout au long de la vie	283
Le plan de formation	283
Le droit individuel à la formation (DIF)	285
La période de professionnalisation	285
La validation des acquis de l'expérience (VAE)	286
La fonction tutorale	286
TITRE III : Egalité entre les femmes et les hommes	287
TITRE IV : Mise en oeuvre de l'accord	287
Date d'entrée en vigueur de l'accord	287
Durée de l'accord	287
Suivi de l'accord	287
Interprétation de l'accord	287
Révision de l'accord	287
Dénonciation de l'accord	287
Caractère obligatoire de l'accord	287
Dépôt, extension, notification et validité de l'accord	288
Information des salariés et des représentants du personnel	288
Textes Attachés	288
Avenant du 2 juillet 2008 relatif à la formation tout au long de la vie et au dialogue social	288
Protocole d'accord du 12 mai 2006 relatif au temps de déplacement professionnel entre le domicile et un lieu d'exécution du contrat de travail distinct du lieu habituel de travail	288
<i>Préambule.</i>	288
TITRE Ier : Dispositions légales.	289
Définition et qualification juridique du temps de déplacement professionnel.	289
Dépassement du temps normal de trajet - Contrepartie.	289
Coïncidence avec l'horaire normal de travail.	289
TITRE II : Modalités concrètes d'application des dispositions légales.	289
Ordre de mission.	289
Durée de travail d'un salarié en mission ou en formation au moins égale à la durée normale de travail.	289
Durée du travail d'un salarié en mission ou en formation inférieure à la durée normale de travail.	289
Nature et modalités de prise de repos.	289
Repos quotidien et hebdomadaire légal.	289
Dispositions finales	289
Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord.	289
Caractère de l'accord.	289
Révision - Dénonciation de l'accord.	289
Dépôt - Notification de l'accord.	289
Information des salariés et des représentants du personnel.	290
Accord professionnel du 22 juin 2006 relatif aux modalités d'organisation de la journée de solidarité	290
<i>Préambule</i>	290
TITRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	290
Forme de la journée de solidarité	290
Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.	290
Nature de la journée de solidarité.	290
Durée de la journée de solidarité.	290
Période de référence de la journée de solidarité.	290

Jours fériés et chômés.	290
Changement d'employeur.	290
Incidence sur les accords collectifs et les contrats de travail.	290
TITRE II : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	290
Personnel de direction soumis au forfait jours.	290
Personnel d'enseignement, d'éducation et d'animation - Personnel de direction ayant opté pour l'option 1 de l'accord du 7 novembre 2000.	291
Personnel administratif et de service.	291
DISPOSITIONS FINALES	291
Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord.	291
Primauté de l'accord.	291
Révision, dénonciation de l'accord.	291
Dépôt, extension, notification de l'accord.	291
Information des salariés et des représentants du personnel.	291
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	291
<i>Préambule</i>	291
<i>Champ d'application</i>	292
<i>Définition du travail de nuit</i>	292
<i>Organisation du travail de nuit</i>	292
<i>Durée du travail applicable</i>	292
<i>Contreparties liées au travail de nuit</i>	292
<i>Garanties particulières</i>	292
<i>Surveillance médicale spéciale</i>	292
<i>Affectation particulière</i>	292
<i>Maternité</i>	292
<i>Formation professionnelle</i>	292
<i>Egalité professionnelle</i>	293
<i>Entrée en vigueur</i>	293
<i>Dépôt</i>	293
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	293
<i>Préambule</i>	293
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	293
TITRE II RÉMUNÉRATION	294
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	294
TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	295
TITRE V DIVERSITÉ	295
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	295
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	295
<i>Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique</i>	296
<i>Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers</i>	296
Accord du 15 septembre 2010 relatif à la mise en place d'une commission paritaire de validation	297
<i>Préambule</i>	297
<i>Annexes</i>	298
<i>Textes Attachés</i>	299
Avenant n° 1 du 14 janvier 2014 relatif au crédit d'heures et à la saisine de la commission	299
Annexe	299
Avenant n° 2 du 7 janvier 2016 à l'accord du 15 septembre 2010 relatif à la validation des accords	300
Préambule	300
Annexe	301
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	301
<i>Préambule</i>	301
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	302
1. Dispositions relatives au bâtiment	302
2. Dispositions relatives aux travaux publics	303
3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	303
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	303
Titre III Adapter l'organisation et la développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	304
Titre IV Dispositions diverses	305
<i>Textes Attachés</i>	305
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	305
Préambule	305
Annexes	308
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	309
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	309
Annexe	310
Accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération	314
<i>Préambule</i>	314
Titre Ier Diagnostic préalable	315
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	315
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	315
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	316
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	318
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mixité des emplois	318
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	318

Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel	319
Titre IX Cadre juridique	319
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	319
<i>Préambule</i>	319
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	320
<i>Préambule</i>	320
<i>Annexe I</i>	321
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 2 décembre 2013 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	322
<i>Préambule</i>	322
Titre Ier Régime professionnel de participation	322
Titre II Accord professionnel de participation	323
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	323
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	324
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	325
Chapitre IV Information des salariés	325
Titre III Dispositions finales	326
<i>Annexe I</i>	327
Textes Attachés	330
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (TP)	330
<i>Préambule</i>	330
Titre Ier Régime professionnel de participation	330
Titre II Accord professionnel de participation	331
Chapitre I Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	331
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	332
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	333
Chapitre IV Information des salariés	334
Titre III Dispositions finales	335
<i>Annexe</i>	335
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (BTP)	337
<i>Préambule</i>	337
Titre Ier Régime professionnel de participation	337
Titre II Accord professionnel de participation	338
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	338
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	339
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	340
Chapitre IV Information des salariés	341
Titre III Dispositions finales	342
<i>Annexe</i>	342
Accord du 13 février 2023 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises des travaux publics à compter du 1er février 2023	345
<i>Préambule</i>	345
<i>Annexes</i>	347
<i>Annexe I</i>	347
<i>Annexe II Accord « clé en main » de participation des travaux publics</i>	348
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	353
<i>Préambule</i>	353
Titre Ier Situation économique	353
Titre II Situation de l'emploi et situation salariale	354
Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi	355
Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche	355
Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi	357
Titre VI Cadre juridique	357
<i>Annexe</i>	358
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	358
<i>Préambule</i>	358
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Avenant n° 32 modifiant régime de prévoyance et annexe III (14 mai 2014)	NV-1
Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)	NV-3
Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)	NV-3
Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)	NV-4
Accord du 4 novembre 2016	NV-41
Accord n° 8	NV-41
Accord du 26 janvier 2017	NV-41
Accord du 25 janvier 2017	NV-42
Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)	NV-42
Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)	NV-43
Accord n° 1 (Bourgogne-Franche-Comté)	NV-43
Accord du 13 février 2017 (Lorraine)	NV-43
Accord collectif relatif à la couverture complémentaire de frais de santé dans le bâtiment (départements de corréze, de creuse et de haute-vienne) (22 mai 2017)	NV-44
Accord du 27 novembre 2017 (Seine-et-Marne)	NV-46
Accord salaires minimaux 2018 (27 novembre 2017)	NV-47
Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)	NV-47

Accord du 6 février 2018 (Occitanie)	NV-47
Accord du 22 février 2018 (PACA)	NV-48
Accord n°34 modifications des dispositions générales TP (20 mars 2018)	NV-48
Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019	NV-53
Accord du 7 octobre 2022 (Occitanie)	NV-56
Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire)	NV-56
Accord du 19 octobre 2022 (Centre-Val de Loire)	NV-57
Accord du 29 novembre 2022 (Seine et Marne)	NV-57
Accord salaires juin 2024 (18 mars 2024) (Bourgogne Franche Comté)	NV-58
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006

Signataires	
Organisations patronales	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ; Fédération française du bâtiment (FFB) ; Fédération française des installateurs électriciens (FFIE) ; Fédération nationale des sociétés coopératives ouvrières de production du bâtiment et des travaux publics (FNSCOP), pour la section Bâtiment.
Organisations de salariés	Fédération BATIMAT-TP CFTC ; Fédération générale du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO.
Organisations adhérentes	Le syndicat national des cadres, employés, techniciens, agents de maîtrise et assimilés des industries du bâtiment et des travaux publics et des activités annexes et connexes CFE- CGC BTP, 15, rue de Londres, 75009 Paris, par lettre du 16 octobre 2007 (BO CC 2007-45). La confédération française démocratique du travail, fédération construction et bois, 47- 49, avenue Simon- Bolivar, 75950 Paris Cedex 19, par lettre du 11 septembre 2007 (BO n°2007-45)

Titre Ier : Dispositions générales

Champ d'application territorial

Article 1.1

En vigueur étendu

La présente convention collective régit en France, à l'exclusion des DOM-TOM, les relations de travail entre :

- d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'article 1.2 ci-dessous, les services interentreprises de santé au travail du bâtiment et des travaux publics, les congés intempéries BTP - Union des caisses de France et les caisses de congés payés du bâtiment ;

- d'autre part, les employés, techniciens et agents de maîtrise qu'ils emploient à une activité bâtiment, sur le territoire de la France métropolitaine.

Elle ne concerne pas les VRP, au sens de l'article L. 751-1 du code du travail, qui relèvent de la convention collective étendue du 3 octobre 1975, ni les travailleurs à domicile au sens de l'article L. 721-1 du code du travail.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et de salariés adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhéreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain.

Champ professionnel d'application

Article 1.2

En vigueur étendu

Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Les activités visées sont :

21.06 Construction métallique

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).

24.03 Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique

Sont visées :

- les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).

55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de VRD, de voirie et dans les parcs et jardins.

55.12 Travaux d'infrastructure générale

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20 Entreprises de forages, sondages, fondations spéciales

Sont visées dans cette rubrique :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales, ainsi que :

- les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;

- les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;

- les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30 Construction d'ossatures autres que métalliques

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques, demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple : charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).

55.31 Installations industrielles, montage-levage

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage, ainsi que :

- les entreprises de constructions et d'entretiens de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;

- les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40 Installations électriques

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

- les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de l'entrée en vigueur de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;

- pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

- les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;

- les entreprises d'installation d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;

- les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50 Construction industrialisée

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (*).

55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70 Génie climatique

Sont visées :

- les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

- les entreprises d'installation de chauffage et d'électricité ;

- les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installation de chauffage et de production d'eau chaude ;

- les entreprises de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71 Menuiserie-serrurerie

Sont visées :

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.5	9
	Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.5	9
Arrêt de travail, Maladie	Incidence de la maladie ou de l'accidentsur le contrat de travail (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.3	9
	Maternité (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.7	9
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	52
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	52
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	52
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	52
Astreintes	Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)		
	(Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) (Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) (Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	Astreintes		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	14
1973-06-13	Protocole d'accord du 13 juin 1973 relatif aux organismes paritaires	14
1979-12-31	Accord collectif national du 31 décembre 1979 pour la mise en oeuvre de la formation continue dans les industries du bâtiment et des travaux publics	199
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	201
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	203
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	203
1982-03-22	Avenant du 22 mars 1982 relatif aux modalités d'application des grilles de salaires	210
1982-12-17	Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications	212
1984-12-05	Accord national du 5 décembre 1984 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant au moins dix salariés. Etendu par arrêté du 20 mars 1985 JORF 29 mars 1985.	204
1985-01-21	Accord national du 21 janvier 1985 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant moins de dix salariés	205
1985-02-20	Accord national du 20 février 1985 relatif à la formation professionnelle des salariés des entreprises du bâtiment et des travaux publics	
1988-10-06	Avenant n° 2 du 6 octobre 1988 relatif au régime de prévoyance du personnel de direction	
1989-06-26	Accord national professionnel du 26 juin 1989 sur la stabilité de l'emploi et le licenciement pour fin de chantier. En vigueur depuis le 1er mars 1989.	
1993-09-16	Avenant n° 3 du 16 septembre 1993 relatif aux professeurs et formateurs d'éducation physique et sportive	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	
1995-11-23	Avenant n° 4 du 23 novembre 1995 portant modifications diverses	
1996-10-31	Avenant n° 5 du 31 octobre 1996 portant diverses modifications	
1997-04-30	Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment et des travaux publics	
1998-09-09	Accord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail.	
1998-11-06	Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	
1999-12-15	Convention du 15 décembre 1999 relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	
2000-05-10	Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés)	
2000-11-07	Avenant du 7 novembre 2000 relatif à l'ARTT du personnel de direction	
2001-07-05	Avenant n° 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications	
2002-01-31	Avenant n° 7 du 31 janvier 2002 relatif à diverses modifications	
2003-07-15	Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France	
2003-12-09	Accord professionnel du 9 décembre 2003 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	
2003-12-17	Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 à 10 de cet accord Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	
2004-03-17	Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment et les travaux publics du 25 février 1982 Avenant n° 1 du 17 mars 2004	
2004-04-28	Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	
2005-04-25	Avenant n° 1 du 25 avril 2005 portant diverses modifications	
2005-07-01	Accord national du 1er juillet 2005 relatif à la formation professionnelle	
2006-05-11		
2006-06-21		
2006-07-11		
2006-12-11		
2007-01-31		
2007-07-01		
2007-07-01		
2007-07-11		
2007-07-11		
2007-07-11		
2007-09-11		
2007-09-21		
2007-10-01		
2007-10-11		
2007-11-21		
2007-12-01		
2007-12-11		
2008-01-11		
2008-01-11		
2008-01-11		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET AGENTS DE
MAÎTRISE DU BÂTIMENT. EN VIGUEUR LE 1ER
JUILLET 1958.

IDCC 2609

Brochure 3002

SYNTHÈSE

25/06/2024

Remarques

I. Signataires

- a. **Organisations patronales**
- b. **Syndicats de salariés**

II. Champ d'application

- a. **Champ d'application professionnel**
 - i. Dispositions étendues (nomenclature INSEE de 1973)
 - ii. Dispositions non étendues de l'accord du 18 avril 1997 (nomenclature INSEE de 1993)
- b. **Champ d'application territorial**

III. Contrat de travail - Essai

- a. **Contrat de travail**
 - i. Contrat de travail initial
 - ii. Modification du contrat de travail
- b. **Période d'essai**
- c. **Ancienneté**

IV. Classification

- a. **Niveaux de classification en fonction des critères classants**
- b. **Prise en compte des diplômes professionnels utilisés dans le bâtiment**
- c. **Evolution de carrière**

V. Salaires et indemnités

- a. **Salaires minimaux**
 - i. Dispositions nationales
 - ii. Dispositions régionales
- b. **Majoration des heures supplémentaires**
- c. **Majoration pour travail de nuit, du dimanche et des jours fériés**
- d. **Prime de vacances**
- e. **Chèques-vacances**
 - i. Entreprises et bénéficiaires concernés
 - ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
 - iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
 - iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés

- a. **Temps de travail**
 - i. Règles applicables
 - ii. Durée du travail
 - iii. Heures supplémentaires
 - iv. Heures supplémentaires exceptionnelles
 - v. Organisation hebdomadaire du travail
 - vi. Mise en oeuvre de la modulation dans les entreprises de bâtiment de plus de 10 salariés (accord national du 6 novembre 1998)
 - vii. Mise en oeuvre de la modulation dans les entreprises de bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés (accord national du 9 septembre 1998)
 - viii. Récupération des heures perdues pour intempéries
 - ix. Travail en équipes successives ou chevauchantes
 - x. Mise en place d'équipes de suppléance de fin de semaine
 - xi. Travaux pénibles
 - xii. Temps partiel
 - xiii. Travail de nuit
- b. **Repos et jours fériés**
 - i. Repos hebdomadaire
 - ii. Jours fériés
- c. **Congés**
 - i. Congés payés
 - ii. Autres congés
 - iii. Compte épargne-temps (CET)

VII. Déplacements professionnels

- a. **Petits déplacements**
 - i. Montant des indemnités de petits déplacements
- b. **Déplacements et changements de résidence en France à l'exclusion des DOM-TOM**
 - i. Déplacements occasionnels
 - ii. Déplacement continu
 - iii. Voyages de détente hebdomadaire
 - iv. Paiement des frais de déplacement
 - v. Maladie, accident ou décès pendant le déplacement
 - vi. Moyens de transport, assurance
 - vii. Changement de résidence
 - viii. Retour à la résidence initiale
- c. **Déplacements dans les DOM-TOM et hors de France**
 - i. Champ d'application
 - ii. Assurance et garanties collectives
 - iii. Déplacements inférieurs à 3 mois: lettre de mission
 - iv. Déplacements supérieurs à 3 mois

VIII. Formation professionnelle

- a. **L'entretien professionnel**
- b. **Le passeport formation**
- c. **Le bilan de compétences**
- d. **La validation des acquis de l'expérience (VAE)**

e. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)	
f. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)	
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)	
ii. Durée de la Pro-A	
iii. Le tutorat	
g. L'apprentissage	
Opérateur de Compétences (OPCO)	
IX. Maladie, accident du travail, maternité	
a. Maladie et accident du travail	
i. Justification des absences	
ii. Indemnisation	
iii. Garantie d'emploi	
b. Maternité - adoption	
i. Réduction d'horaire	
ii. Indemnisation du congé de maternité	
iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption	
iv. Congé de paternité	
v. Forfait parentalité	
vi. Forfait accouchement	
X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales	
a. Retraite complémentaire	
b. Régime de prévoyance	
i. Bénéficiaires	
ii. Conditions d'ouverture des droits et fait générateur	
iii. Cotisations, base, taux et répartition	
iv. Garanties	
v. Maintien des garanties lorsque la rupture du contrat de travail est indemnisée par l'assurance chômage	
vi. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail	
c. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé	
i. Organisme assureur	
ii. Bénéficiaires	
iii. Garanties	
iv. Cotisations et répartition	
v. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties	
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité	
d. Régime de couverture santé régionale	
i. Régime santé pour les départements de Corrèze, Creuse et de Haute-Vienne	
e. Œuvres sociales, régime régional	
i. Œuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur	
ii. Œuvres sociales pour la région Ile de France (hors Seine et Marne)	
XI. Rupture du contrat	
a. Préavis de démission ou de licenciement	
i. Durée du préavis de démission ou de licenciement	
ii. Indemnité de préavis	
iii. Heures de liberté pour recherche d'emploi	
b. Indemnité de licenciement	
i. Indemnité versée au salarié ayant moins de 65 ans révolus	
ii. Indemnité versée au salarié ayant plus de 65 ans révolus	
c. Retraite	
i. Préavis de départ ou de mise à la retraite	
ii. Indemnité de départ à la retraite	
iii. Indemnité de mise à la retraite	
iv. Régime de la préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle	

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

I. Signataires

a. Organisations patronales

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)

Fédération française du bâtiment (FFB)

Fédération française des installateurs électriciens (FFIE)

Fédération nationale des sociétés coopératives ouvrières de production du bâtiment et des travaux publics (FNSCOP), pour la section Bâtiment

b. Syndicats de salariés

Fédération BATIMAT-TP CFTC

Fédération générale du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO.

Le syndicat national des cadres, employés, techniciens, agents de maîtrise et assimilés des industries du bâtiment et des travaux publics et des activités annexes et connexes CFE- CGC BTP

La confédération française démocratique du travail, fédération construction et bois

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

La présente convention collective régit en France, à l'exclusion des DOM-TOM, les relations de travail entre :

- les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées ci-dessous, les services interentreprises de santé au travail du bâtiment et des travaux publics, les congés intempéries BTP - Union des caisses de France et les caisses de congés payés du bâtiment ;
- et les employés, techniciens et agents de maîtrise (E.T.A.M) qu'ils emploient à une activité bâtiment, sur le territoire de la France métropolitaine.

Elle ne concerne pas :

- les VRP, au sens de l'article L.751-1 du code de travail qui relèvent de la CCN étendue du 3 octobre 1975,
- les travailleurs à domicile au sens de l'article L. 721-1 du code du travail.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et de salariés adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhèreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain.

Attention ! Il convient de consulter également la CCR IDCC 2707 qui concerne les ETAM du secteur du Bâtiment d'Ile-de-France hors Seine-et-Marne

i. Dispositions étendues (nomenclature INSEE de 1973)

Code APE visé par la CC	Types d'entreprises
21.06 Construction métallique	Uniquement les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment. (1)
24.03 Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique	Entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air. (1)
55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Ne sont visées que les entreprises générales de Bâtiment, entreprises de travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie et réseaux divers, parcs et jardins. Entreprises paysagistes et de reboisement exclues de l'extension.
55.12 Travaux d'infrastructure générale	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises effectuant des travaux d'infrastructure générale
55.20 Entreprises de forages, sondages, fondations spéciales	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de forage, sondages, fondations spéciales
	Entreprises de maçonnerie, plâtrerie, travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment
	Entreprises de terrassements et démolition pour le bâtiment
55.30 Construction d'ossatures autres que métalliques	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques avec technicité particulière
	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage
55.31 Installations industrielles, montage-levage	Entreprises de construction et entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types
	Entreprises de construction de cheminées d'usine
	Sauf les entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique
55.40 Installation électrique	Entreprises d'équipement électrique des usines et autres établissements industriels à l'exclusion des entreprises qui au 1 ^{er} juillet 2007 appliquaient une autre convention que celle du bâtiment
	Entreprises de couverture-plomberie et chauffage, pour partie.
	Entreprises de plomberie, chauffage et électricité
	Entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments
55.50 Construction industrialisée	Entreprises de pose d'enseignes lumineuses
	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques et constructions industrialisées, pour partie. (1)
55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de maçonnerie et travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition